

Auteur : Direction des ressources humaines

Date : le 12 janvier 2017

Référence : 12067

Objet : **Note de cadrage de la campagne de recrutement 2017 des post-doctorants sur subvention**

Nature : Information et action

Destinataires : Membres du comité de direction, délégués scientifiques, délégués à l'administration des centres, délégué à l'administration du siège, déléguée aux affaires juridiques, responsables d'équipes-projets, responsables ressources humaines, commissions locales de recrutement

Diffusion : aucune restriction

La présente note vise à présenter les modalités de la campagne de recrutement 2017 pour les post-doctorants sur subvention.

I / Les principes

Le séjour post-doctoral

Le séjour post-doctoral vise à offrir à des jeunes scientifiques l'opportunité d'acquérir une compétence de pointe dans les sciences du numérique. Il représente pour l'institut l'occasion d'enrichir ses équipes en intégrant temporairement de nouvelles compétences.

Les post-doctorants recrutés doivent venir renforcer la capacité de l'institut à augmenter son action sur les thèmes prioritaires de recherche et les objectifs de chaque centre de recherche. Toutefois, des candidatures de niveau exceptionnel pourront également être examinées même si elles ne portent pas sur les thèmes prioritaires.

Critères de recrutement

Les post-doctorants sont recrutés dans la continuité de la fin de la thèse ou après une première période de post doctorat : la thèse doit avoir été soutenue postérieurement au 1^{er} septembre 2015. Dans le cas où la thèse n'est pas soutenue au moment de la candidature, la date de soutenance et la composition du jury doivent être indiquées explicitement¹.

Afin de favoriser la mobilité et l'ouverture scientifique pour le jeune chercheur, le post-doctorat doit se dérouler dans un environnement scientifique réellement différent de celui de la thèse (et, le cas échéant, de l'emploi occupé depuis la thèse) : une attention particulière est ainsi portée aux candidats français ou étrangers ayant obtenu leur doctorat à l'étranger.

¹ Cette dernière disposition doit être interprétée de la manière suivante : pour être post-doctorant, il faut être docteur, mais pour postuler ce n'est pas nécessaire. Le candidat doit s'engager à avoir soutenu sa thèse avant sa prise de fonction. Cet engagement sera apprécié par les commissions de sélection.



Processus de recrutement

1 - Détermination des possibilités de recrutement

Dans le cadre de la campagne de recrutement sur subvention, les centres ont la possibilité de recruter selon 3 canaux :

- les postes affectés dans les centres de recherche
- les postes affectés par la direction générale déléguée à la science ou la direction des partenariats européens et internationaux dans le cadre des actions qu'elles soutiennent
- les postes affectés par la direction générale déléguée à la science dans le cadre d'une candidature particulièrement exceptionnelle ou s'inscrivant dans un projet original

Le nombre de possibilités allouées est communiqué ci-après dans la présente note.

2 - Appel à candidatures

La campagne de recrutement démarre la seconde quinzaine de janvier et les postes sont consultables sur le site web d'Inria à compter de cette même date.

L'affichage des profils de post-doctorants s'effectue dans le cadre d'un appel à candidature large en France et à l'étranger. Un temps fort de communication de recrutement est mis en œuvre entre les mois de janvier et avril. Durant cette période, Inria publie au niveau national toutes les offres de post-doctorants qu'il compte financer non seulement sur subvention mais aussi sur ressources propres. Les offres proposées par les équipes-projets et bénéficiant d'un autre type de financement extérieur peuvent ainsi profiter de ce dispositif de communication externe.

Le dossier du candidat comprend : un CV, la liste des publications accompagnée des deux publications jugées les plus représentatives, une lettre de motivation, une ou plusieurs lettres de recommandation, une perspective d'insertion professionnelle après le post-doctorat.

Il est demandé à chaque responsable d'équipe-projet, en lien avec les RRH, de préciser au mieux ces perspectives et d'identifier en quoi un passage chez Inria peut permettre la réalisation du projet, avant la sélection des candidats.

3 - Sélection

Les recrutements respectent les règles éthiques en vigueur à l'institut :

- Transparence : affichage systématique du poste à pourvoir.
- Non-discrimination : le choix ne doit pas être influencé par le genre, la nationalité ou le lieu d'habitation du candidat.
- Parité : la parité des commissions chargées d'examiner les candidatures devra être respectée².

Postes affectés directement dans les centres de recherche

La procédure de sélection des post-doctorants est confiée à chaque centre de recherche qui, dans le cadre des orientations de la politique de recrutement, choisit ses candidats, sans besoin de validation par une commission nationale.

Les centres de recherche procèdent à la sélection des candidats après avis de la commission locale de recrutement (courant avril). Les candidats retenus par le directeur de centre sont contactés pour une proposition de poste.

Si un centre souhaite recruter un candidat ne réunissant pas les critères de recrutement, il doit, par l'intermédiaire de son SRH, consulter la direction des ressources humaines qui soumettra le

² Par parité, il faut entendre que la commission de recrutement doit être composée au minimum de 40% d'hommes ou de femmes.



recrutement à la DGD-S.

Postes affectés par les directions nationales

Dans le cadre de la politique scientifique de l'institut, la direction générale déléguée à la science et la direction des partenariats européens et internationaux attribuent des supports de post-doctorants en soutien aux actions incitatives nationales ou internationales qu'elles mettent en œuvre. La définition du programme scientifique du post-doctorant ainsi que le choix du candidat sont proposés par les responsables de ces actions et sont validés par la direction concernée. Les centres sont informés de ces attributions via les commissions locales de recrutement, qui sont sollicitées pour émettre un avis sur les candidatures.

Par ailleurs, la direction générale déléguée à la science attribue quelques supports complémentaires dans le cadre de candidatures que les centres souhaiteraient soutenir compte-tenu de leur caractère exceptionnel ou de leur intégration dans un projet original. Une fois le candidat retenu et après acceptation du poste par ce dernier, ces candidatures sont soumises par le centre à la direction générale déléguée à la science pour allocation éventuelle d'une possibilité complémentaire.

Suivi du dispositif

Deux réunions sont organisées entre la DRH et les centres. La première avant le lancement de la campagne pour homogénéiser les pratiques et la seconde à l'issue pour établir un bilan et aborder les éventuels problèmes à résoudre pour la campagne de l'année suivante. Pour préparer cette deuxième réunion, les centres de recherche adresseront en fin de campagne un rapport synthétique à la DRH.

Tout au long du processus, la DRH est en lien avec la DGD-S.

4 – Mise en œuvre des recrutements

Date de recrutement et durée des contrats

Les contrats sur subvention des post-doctorants recrutés seront d'une durée 12 à 16 mois. Exceptionnellement, une durée supérieure à 16 mois dans la limite de 24 mois peut-être prévue, sous réserve de l'accord de la Direction déléguée générale à la science.

La date de recrutement est prévue au 1^{er} novembre. Une date de prise de fonction différente est cependant possible en fonction des contraintes éventuelles du candidat ou du projet.

Prolongations de contrats antérieurs

Les post-doctorants financés sur subvention peuvent voir leur contrat prolongé sur ressources propres des centres de recherche, dans la mesure où la durée totale de l'engagement chez Inria en qualité de post-doctorant n'excède pas 24 mois.

Rémunération

Conformément au cadre d'emploi Inria, la rémunération mensuelle brute des post-doctorants est fixée à 2 653 euros³. Cette rémunération suit les évolutions de la valeur du point de la fonction publique.

³ Rémunération prévue au cadre d'emploi pour tout contrat ou avenant prenant effet à compter du 1^{er} février 2017



II / La campagne 2017

Dans le cadre des actions de soutien à la parité et à l'égalité, Inria réaffirme en 2017 son souhait de soutenir la carrière des femmes. Une attention particulière sera portée aux candidatures féminines, la proportion de femmes dans l'effectif chercheur de l'institut étant aujourd'hui relativement faible.

Nombre de possibilités de recrutements pour 2017

Inria recrutera 45 post-doctorants en 2017, répartis comme suit :

- 15 postes accordés par la direction générale déléguée à la science :
 - 13 dans le cadre du soutien à des actions scientifiques (par exemple Projets de recherche exploratoires et Inria project Labs)
 - 2 non affectés a priori et accordés sur demande exceptionnelle des centres ou projet exceptionnel
- 6 postes accordés par la direction des partenariats européens et internationaux
- 24 postes alloués dans les centres de recherche :
 - Bordeaux – Sud-Ouest : 3
 - Grenoble – Rhône-Alpes : 3
 - Lille – Nord Europe : 3
 - Nancy – Grand Est : 3
 - Paris: 3
 - Rennes – Bretagne Atlantique : 3
 - Saclay – Île-de-France : 3
 - Sophia Antipolis – Méditerranée : 3

Calendrier

- **A ffichage des offres** : à compter de mi-janvier 2017
- **Sélection des candidats** : fin avril 2017
- **Prise de fonction des post-doctorants** : 1^{er} novembre 2017